

Budget rectificatif 2018 n°1

Note de l'ordonnateur

Conseil d'administration du
13 mars 2018

Contexte

Le 19 décembre 2017, le conseil d'administration (CA) s'est prononcé sur le budget initial (BI) 2018. Ce budget intégrait les dernières hypothèses de recettes connues lors de son élaboration.

Le présent budget rectificatif permet de prendre en compte les nouvelles recettes notifiées à l'établissement depuis la préparation du BI, ainsi que le compte financier 2017 : le résultat et le Fonds de Roulement (FDR). L'objectif est de les utiliser pour accroître le financement des missions qui constituent le cœur de métier de l'université et de réaliser des opérations d'envergure en matière d'investissement.

La note de l'ordonnateur est un document stratégique qui fait le lien entre les activités de l'université, leur traduction budgétaire et leur soutenabilité.

Afin de faciliter la compréhension des membres du conseil d'administration, la présentation de la note de l'ordonnateur reprend la structure de la note du budget initial en respectant la logique des tableaux obligatoires en mode GBCP :

- 1) Autorisations budgétaires :
 - Tableau des autorisations d'emplois,
 - Tableau des autorisations budgétaires,
 - Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine,

- 2) Equilibre financier :
 - Tableau d'équilibre financier,
 - Tableau des opérations pour compte de tiers,

- 3) Analyse de la soutenabilité,
En complément des éléments qui précèdent,
 - Tableau de situation patrimoniale,
 - Plan de trésorerie,
 - Tableau des opérations liées aux recettes fléchées,
 - Tableau des opérations pluriannuelles,
 - Tableau de synthèse budgétaire et comptable.

Pour garantir une meilleure lisibilité de la présente note, les tableaux présentés correspondent à des synthèses ou à des extraits des tableaux réglementaires. L'ensemble des documents budgétaires est présenté en annexe.



LE BUDGET RECTIFICATIF 2018 – VISION GENERALE

Le présent budget rectificatif permet de prendre en compte plusieurs éléments qui n'étaient pas connus lors de la préparation du budget initial :

A. De nouvelles recettes fléchées ou à usage contraint pour 4 138 177 € :

- Un versement de 104 000 € de recettes propres fléchées par le Crédit Agricole du Nord Est dans le cadre de la convention de mécénat,
- Le report d'un excédent de 132 892 € de Taxe d'Apprentissage versée fin 2017 pour l'IUT de Reims et non anticipée en dépense au cours de l'exercice,
- La prise en compte de nouveaux contrats de recherche qui constituent des recettes propres fléchées et consistent majoritairement en la réalisation d'investissements au titre des Grands Equipements. Elles s'élèvent à 3 901 285 €,

B. Une augmentation de notre dotation (au sens large) à hauteur de 2 390 831 € résultant de plusieurs engagements écrits pour des recettes à percevoir en 2018 :

- Une augmentation sociée de SCSP de 2 145 020 €, contenant une dotation pour l'Association Académie de Reims. Cela implique d'annuler la Recette Propre de 374 000 € retenue par anticipation au BI pour cette association,
- Une recette pérenne dans le cadre de plan étudiant d'un montant de 295 936 €,
- Le remboursement ponctuel des deux tiers de la contribution au FIPHFP de 2016 décidé au plan ministériel en fin d'année 2017 pour 323 875 €,

C. La prise en compte immédiate du compte financier 2017 qui se traduit par un prélèvement sur le FDR pour un montant de 4 000 000 € en AE réparti sur 2 années en CP (3 400 000 € en 2018 et 600 000 € en 2019). Ce prélèvement correspond à une partie de l'excédent de FDR constaté en compte financier par rapport aux cibles du BR 2017 sur les sociétés université et SAIC (hors CFA et Fondation : 4 178 756 €).

La prise en compte dans ce BR des nouvelles recettes fléchées ou à usage contraint (item A §vision générale) permet, comme il se doit, d'assurer le financement des dépenses correspondant aux opérations associées.

L'URCA propose une stratégie d'utilisation structurelle de l'augmentation de dotation (item B §vision générale), principalement pérenne, dans ce BR et pour les années suivantes. La soutenabilité de cette stratégie a été validée par projection de ces recettes et des dépenses proposées (avec leurs extensions en années pleines) jusqu'en 2021. Cette stratégie consiste en la mise en place de moyens pérennes dont certains engendrent une dépense croissante au cours du temps. En profitant de leur moindre impact en début de période, l'on peut ainsi accélérer des retours à des moyens de soutien transversal satisfaisant alors que leur programmation dans la trajectoire du PREF paraissait lente.



Les axes principaux de cette stratégie consistent ainsi à :

- conforter de façon pérenne ses missions de formation, de recherche et de vie universitaire par l'ajout de moyens humains, de fonctionnement et/ou d'investissement pour les structures impliquées (composantes, unités, plateformes, SCD, SFRs, SCR, EDs, DEVU...)
- accélérer son retour à un niveau de soutien normal en terme de patrimoine, de numérique et de remplacement des congés pour maladie, maternité ou paternité,
- assurer une communication qualitative de tous nos dispositifs de formation et recherche pour le nouveau contrat dès sa première année,
- obtenir de l'assistance experte au dépôt de projets ambitieux auprès de dispositifs fortement compétitifs (PIA notamment).

Le prélèvement dans le FDR d'une partie de l'excédent d'abondement 2017 (item C §vision générale) est programmé en CP sur 2 exercices car certaines opérations ne pourront être conclues en 2018. Il va permettre de mener quelques opérations immobilières et numériques d'envergure dont la programmation sur un budget usuel paraît délicate malgré leur nécessité ou leur grand intérêt. Il s'agit principalement d'opérations de :

- remise en état d'usage normal de bâtiment(s) dégradé(s), de maintenance immobilière, voire de construction
- mise en œuvre, pour la formation, de projet(s) pédagogique(s) lourd(s), de déploiements de moyens numériques modernes ou d'aménagement de locaux
- mise en œuvre, pour la recherche, d'un système professionnel de sauvegarde numérique sécurisée des données scientifiques de nos unités et chercheurs (patrimoine intellectuel de notre université) ou d'aménagement de locaux techniques suite aux évolutions des unités labellisées.



1. Les emplois et les autorisations budgétaires :

Le CA doit se prononcer sur le niveau des emplois et des crédits (AE et CP) par nature de dépenses. Il vote ainsi les limites annuelles « plafonds » de l'action de l'ordonnateur en matière d'emplois, d'engagement et de paiement des dépenses.

Il convient de rappeler que, dans les états GBCP, la comptabilité budgétaire retrace les engagements annuels et les flux de trésorerie (encaissements et décaissements de l'année). Les opérations comptables de fin d'exercice ainsi que les prestations internes n'y figurent pas.

1.1. Les emplois

Le plafond total de l'établissement porte sur l'ensemble des emplois rémunérés par l'URCA. Il se compose des emplois délégués par l'Etat (plafond maximal notifié par l'Etat de 2 261 ETPT) et des emplois financés sur ressources propres.

Pour 2018, la prévision de consommation des emplois de l'URCA se décompose ainsi :

- le plafond Etat estimé à 2 016 ETPT contre 2006 en BI,
- le plafond sur ressources propres estimé à 307 ETPT contre 290 en BI.

L'augmentation des ETPT par rapport au BI est liée à l'augmentation des contrats de recherche, mais également au soutien accru aux activités de formation et de recherche.

1.2. Les autorisations d'engagements :

Elles représentent les capacités d'engagement de dépenses de l'université qui sont ouvertes pour les montants limitatifs suivants :

Tableau A : Evolution des autorisations d'engagement par enveloppe budgétaire

	AE			
	BI 2018	BR1 2018	Variation BR1/BI (montant)	Variation BR1/BI (pourcentage)
Personnel	161 968 241	162 196 369	228 128	0,14%
Fonctionnement et intervention	25 215 218	26 616 006	1 400 788	5.56%
Investissement	12 914 281	21 821 669	8 907 388	68,97%
TOTAL	200 097 740	210 634 044	10 536 304	5,27%



Enveloppe de dépenses de Personnel :

Les crédits de rémunération sont ouverts à hauteur de 162 196 k€, en augmentation de 228 k€ (0,14%) par rapport au BI.

D'une part, l'on note une augmentation de 628 k€ répartie de la manière suivante :

- la mise en place d'un plan étudiants permettant le financement au total de 6 postes de personnels enseignants dont 4 maitres de conférence, d'heures complémentaires ou vacations supplémentaires et enfin des actions d'accompagnement, d'orientation et de tutorat, notamment par vacations étudiantes : + 277 k€,
- 8 emplois ATER pérennes pour la formation : + 72 k€,
- 8 allocations de thèses et la mise en place d'une enveloppe pour plusieurs mois de chercheurs invités de haut niveau sur des périodes individuelles significatives, le tout de façon pérenne : + 129 k€,
- une enveloppe, pérenne elle aussi, permettant d'augmenter notre capacité à couvrir les besoins de remplacements liés à des congés maternité ou maladie : + 150 k€.

D'autre part, ce BR opère un reclassement technique de la contribution employeur au FIPHFP qui était réglementairement prise en charge sur l'enveloppe de masse salariale jusqu'en 2016 et qui est imputée, depuis fin 2017, sur l'enveloppe de fonctionnement. Cette contribution a été intégrée en BI en masse salariale pour son montant estimé à 400 k€. Son reclassement en BR en fonctionnement vient donc diminuer d'autant l'enveloppe de masse salariale.

Compte tenu des éléments évoqués au paragraphe précédent, l'enveloppe de masse salariale s'avère quasi-stable par rapport au BR (+0,14%, même à périmètre équivalent avec neutralisation de la contribution FIPHFP en BI) malgré la forte augmentation de la SCSP, principalement portée en masse salariale.

Comme indiqué plus avant, la soutenabilité long terme de ces mesures, dont certaines impliquent des dépenses croissantes, a été validée par une projection sur les exercices 2018 à 2021 des recettes et dépenses impliquées, avec leurs extensions en années pleines et le cumul des « promotions » successives de doctorants. L'extension année pleine de la dotation du plan étudiants et la décroissance de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, ci-dessous, évoquées compensent cette hausse progressive de masse salariale jusqu'à son plateau, en 2021.



Enveloppe de dépenses de Fonctionnement :

L'enveloppe de fonctionnement progresse quant à elle de 5,56 % par rapport au BI 2018 pour atteindre un montant total de 26 616 k€.

Après l'augmentation actée en BI qui avait permis de revenir au niveau de fonctionnement de 2015, cette nouvelle évolution permet de garantir une meilleure couverture des dépenses de fonctionnement de l'université, lui permettant de conforter la réalisation de ses missions.

L'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement de 1 401 k€ intègre la prise en compte de la contribution au FIPHFP pour 400 k€.

Elle est principalement portée, sur l'augmentation de dotation (item B §vision générale), par une enveloppe de 800 k€ déployée sur :

- la formation, avec une enveloppe pérenne de 135 k€ dédiée au financement de :
 - o projets pédagogiques portés par les composantes,
 - o actions amplifiées de la DEVU (activité culturelle sur les campus, action sociale, alumni...),
 - o augmentation du budget du SCD pour la documentation à caractère pédagogique à destination des étudiants et enseignants.
- la recherche, avec une enveloppe pérenne de 140 k€ dédiée au financement de :
 - o stages de Master dans nos unités de recherche,
 - o soutien aux SFR de l'établissement,
 - o fonctionnement courant pour les services communs de recherche et les écoles doctorales,
 - o augmentation du budget du SCD pour la documentation scientifique à destination des étudiants de master, des doctorants et des chercheurs.
- les moyens de services centraux pour 300 k€, notamment pour permettre des dépenses d'intervention d'enjeux financiers mesurés.
- le développement de l'URCA et sa communication externe pour 225 k€ :
 - o communication qualitative de tous nos dispositifs de formation et recherche pour le nouveau contrat dès sa première année,
 - o assistance experte externe au dépôt de projets ambitieux auprès de dispositifs fortement compétitifs (PIA notamment).



Enfin, la prise en compte de nouvelles ressources propres à usage contraint (item A §vision générale) se répercute pour 201 k€ sur l'enveloppe de fonctionnement à travers des dépenses associées :

- à de nouveaux contrats de recherche pour 164 k€,
- au report de taxe d'apprentissage concernant l'IUT de Reims pour 33 k€,
- à la convention de mécénat du Crédit Agricole qui prévoit 4 k€ de fonctionnement.

Enveloppe de dépenses d'Investissement

L'enveloppe d'investissement augmente de 8 907 k€, soit 68,97% par rapport au BI 2018 pour atteindre 21 822 k€.

L'augmentation de l'enveloppe d'investissement est financée au moyen de l'augmentation de dotation (item B §vision générale), par une enveloppe de 970 k€ dédiée à :

- la formation et la vie étudiante avec 100 k€ consacrés de façon pérenne au développement des projets pédagogiques des composantes et 30 k€ destinés, en 2018, à la réhabilitation de locaux des associations étudiantes,
- la recherche avec une enveloppe supplémentaire pérenne de 40 k€ pour les plateformes,
- des dotations complémentaires décroissantes pour les actions globales de maintenance immobilière (600 k€ en 2018) et de remplacement des terminaux numériques obsolètes (200 k€ en 2018). Cet effort de rattrapage de jouvence est décroissant dans le temps, ce qui participe à la soutenabilité de la montée en charge des dépenses de masse salariale ci-dessus énoncées

Par ailleurs, des dépenses d'investissement sont prises en charge au titre des nouvelles conventions (item A §vision générale) :

- sur la recherche pour 3 737 k€ dont 3 268 k€ au titre des Grands Equipements. Ces conventions sont inscrites au budget en équilibre recettes – dépenses,
- par l'utilisation du don du Crédit Agricole destiné au projet ROMEO et à des investissements en matière numérique pour 100 k€,
- du report d'opérations d'investissements auto-financées par l'IUT de Reims pour 100 k€.

Enfin, le prélèvement sur le FdR permet divers investissements pour 4 000 k€ d'AE 2018 (répartis en CP sur 2018 et 2019) dont les premiers arbitrés sont :

- remise en état d'usage normal du bâtiment 13 et installation de la MSH et de l'ED SHS pour 1 700 k€ (1 300 k€ pour 2018 et 400 k€ pour 2019),
- mise en œuvre du projet de simulation à destination des étudiants de l'UFR de Médecine pour 400 k€ répartis sur 2 ans à hauteur 200 k€ par an,
- système de sauvegarde professionnelle des données scientifiques à hauteur de 500 k€.



1.3. Les crédits de paiement

Les crédits de paiement représentent le plafond d'autorisations de paiements et permettent de régler les dépenses sur l'exercice 2018, quelle que soit l'année au cours de laquelle elles ont été engagées.

Impactant la trésorerie de l'établissement, le montant des crédits de paiement représente donc le montant prévisionnel des dépenses à réaliser, en 2018, sur le budget de l'université. Au titre du BR, l'enveloppe de CP s'élève à 211 478k€, en augmentation de 9 936 k€. La différence avec les AE s'explique par la réalisation sur 2 années des travaux sur le bâtiment 13 ainsi que du projet de simulation en médecine.

Tableau E : Evolution des crédits de paiement par enveloppe budgétaire

	CP			
	BI 2018	BR1 2018	Variation BI/BR1	Variation BI/BR1
Personnel	161 968 241	162 196 369	228 128	0,14%
Fonctionnement et intervention	26 449 831	27 850 619	1 400 788	5,30%
Investissement	13 123 338	21 430 726	8 307 388	63,30%
TOTAL	201 541 410	211 477 714	9 936 304	4,93%

9

1.4. La répartition des enveloppes de dépenses

Tableau F : Répartition des dépenses par mission

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	79 760 185	79 760 185	6 002 173	6 002 173	1 997 331	1 997 331	87 759 689	87 759 689
Recherche	51 097 870	51 097 870	6 040 340	6 040 340	11 327 388	11 327 388	68 465 599	68 465 599
Pilotage et support	30 007 446	30 007 446	13 673 092	14 907 705	8 480 950	8 090 007	52 161 488	53 005 158
Soutien aux étudiants	1 330 867	1 330 867	900 401	900 401	16 000	16 000	2 247 268	2 247 268
Total	162 196 369	162 196 369	26 616 006	27 850 619	21 821 669	21 430 726	210 634 044	211 477 714



A. AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNIVERSITÉ (en AE)

La formation

L'ensemble des budgets de formation des composantes représente un montant ouvert en dépenses de 87 760 k€, en hausse de 555,6 k€ par rapport au BI. La moitié de cette augmentation porte sur le budget d'investissement et doit permettre aux composantes de financer de nouveaux projets.

S'ajoute à cette enveloppe les crédits de fonctionnement détaillés plus haut, affectés à l'activité des directions et services centraux, et en particulier à la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) et à la bibliothèque. Elle permet également le financement de 8 emplois pérennes d'ATER.

La recherche

L'enveloppe octroyée à la recherche dans le cadre du BR prévoit une augmentation de 4 211 k€ liée pour 3 901 k€ aux contrats de recherche. Le solde de 310 k€ marque la volonté de consacrer des moyens supplémentaires aux activités de recherche, à travers notamment le développement des allocations de thèses.

Les fonctions de pilotage et support

Les moyens complémentaires en fonctionnement s'élèvent à 929 k€ permettant de financer, pour l'essentiel, des actions d'intervention d'enjeu financier mesuré et de prestations visant à accompagner les projets URCA.

En investissement, la dotation ajoutée en BR s'élève à 4 900 k€ ayant vocation à financer des projets immobiliers et numériques d'envergure et structurants, compte tenu du prélèvement opéré sur le FDR et de l'augmentation de dotations.

Soutien aux étudiants

Si la ligne dédiée ne fait pas apparaître d'évolution, des financements complémentaires à destination des étudiants sont pris en charge à travers le budget des directions support notamment par la réhabilitation des locaux des associations étudiantes, l'augmentation du financement des Alumni et les actions « Ta vie de Campus ».

B. AU SEIN DES AUTRES SOCIÉTÉS

L'association Académie de Reims

Le budget rectificatif permet d'affiner :

- les prévisions de masse salariale compte-tenu de la connaissance exacte des personnels affectés et donc de leur rémunération,
- les dépenses de fonctionnement qui augmentent de 100 k€, notamment pour accompagner le montage du projet de site.

Autres services à comptabilité distincte (SACD)

Aucun changement n'est enregistré en budget rectificatif.



2. L'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier est, sous le régime du décret GBCP, l'outil d'appréciation de l'équilibre du budget soumis au vote du CA. Il met en évidence les besoins et les moyens de couverture mobilisables pour toutes les opérations ayant un impact sur la trésorerie.

La différence entre les recettes prévisionnelles et les crédits de paiement constitue le solde budgétaire. Ce tableau d'équilibre se présente comme suit :

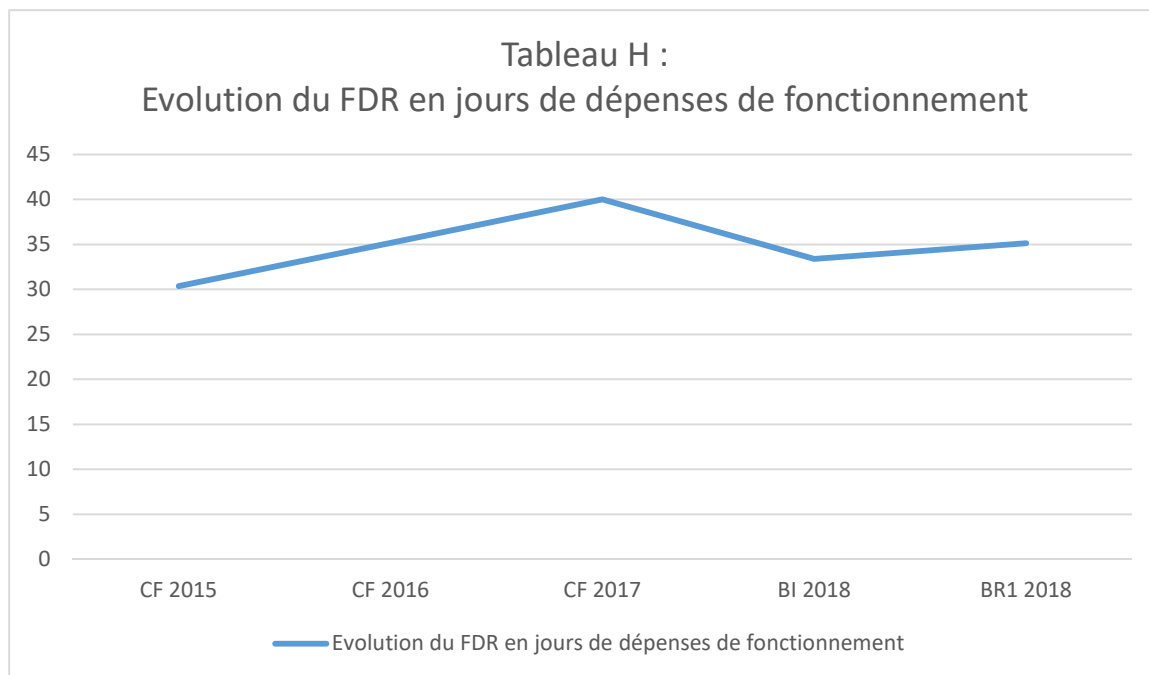
Tableau G : Tableau des équilibres budgétaires

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	2 865 103	Solde budgétaire (excédent) *	
dont solde budgétaire budget principal	3 089 703	dont solde budgétaire budget principal	
dont solde budgétaire budget du SAIC		-	dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire CFA		-	dont solde budgétaire CFA
dont solde budgétaire Fondation		224 600	dont solde budgétaire Fondation
dont solde budgétaire Association Académie de Reims		-	dont solde budgétaire Association Académie de Reims
Remboursements d'emprunts	-	-	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	354 000	354 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	1 200 000	300 000	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	4 419 103	et	654 000 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation abondement de trésorerie		ou	3 765 103 Variation Prélèvement de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	-	ou	-
			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-	ou	3 765 103
			dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	4 419 103	et	4 419 103 TOTAL DES FINANCEMENTS

Il retrace à la fois les opérations budgétaires et non budgétaires impactant la trésorerie de l'établissement et fait apparaître un solde de trésorerie déficitaire de 3 765 k€ au titre de l'exercice 2018 (+ 542,2 k€ en BI). Par référence au compte financier 2017, les montants de TVA décaissées (1 200 K€) et encaissées (300 K€) sont pris en compte, ce qui réduit la trésorerie de 900 K€.

Il convient de remarquer que les SACD CFA, SAIC et Association conservent leur solde budgétaire nul du BI alors que le SACD Fondation conserve un solde budgétaire de 225 k€.

Par ailleurs, la société université (hors SADC) passe d'un solde budgétaire positif (318 k€) à un déficit de 3 090 k€ lié, pour l'essentiel, aux opérations d'investissement programmées par prélèvement sur fonds de roulement.



Le FDR total de l'établissement s'établit à 18 599 k€ et permet d'inscrire, de manière durable, celui-ci au-dessus du seuil de sécurité de 30 jours de financement des dépenses de fonctionnement avec 35,2 jours.

3. Analyse de la soutenabilité

3.1. Les recettes inscrites au budget

Tel que détaillé plus haut (cf : le BR 2018 – vision générale), la construction du présent BR s'appuie sur 2 592 k€ de recettes supplémentaires en fonctionnement et 3 937 k€ en investissement.

Pour permettre de couvrir ses dépenses, l'université dispose de trois sources externes de financement :

- la subvention pour charge de service public, qui représente 80,7 % des recettes de l'établissement,
- les ressources propres globalisées, qui représentent 8,4 % des recettes,
- les ressources propres fléchées, qui représentent 11 % des recettes.

A ces recettes, s'ajoute le prélèvement sur le FDR.



Tableau I : Evolution des recettes

	BI 2018	BR1 2018	Variation BI/BR1
SCSP	166 273 522	168 418 542	1,29%
Recettes globalisées	16 931 558	17 457 260	3,10%
Recettes fléchées	18 878 525	22 736 809	20,44%
Total	202 083 604	208 612 611	3,23%

A. LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)

La SCSP est inscrite au BR pour un montant de 168 419 k€, soit une augmentation, par rapport au BI, de 2 145 k€. Cette évolution est liée à l'enveloppe consacrée à la masse salariale au titre, pour l'essentiel, de la compensation de la hausse du point d'indice, des évolutions du PPCR, de la prise en compte du GVT et des créations d'emplois 2017. Elle prend également en compte la dotation concernant l'Association Académie de Reims.

B. LES RESSOURCES PROPRES GLOBALISEES

Ce premier BR de début d'année permet d'inscrire des ressources propres reportées de 2017 et des ressources propres dont la confirmation est arrivée en fin d'exercice 2017 et n'a pas permis une inscription en BI.

Ainsi, il a été confirmé, fin 2017, que l'exonération partielle de la contribution FIPHFP de 2016 ferait l'objet d'un remboursement en 2018, soit 324 k€.

Par ailleurs, la part de subvention liée à la mise en place de l'association Académie de Reims avait été inscrite en recette globalisée dans l'attente de la confirmation du financement par le biais de la SCSP. Ces éléments ayant été communiqués dans la notification de subvention 2018 du 21 décembre 2017, la recette globalisée prévue en BI est donc annulée puisque contenue dans la dotation sur la ligne SCSP.

De même, des demandes de report de TA, connue tardivement, ont été réalisées et sont inscrites en report de recettes et dépenses à hauteur de 133 k€.

Enfin, des recettes complémentaires sont attendues au titre du plan étudiants pour 296 k€.

C. LES RESSOURCES PROPRES FLECHEES

Les ressources propres fléchées connaissent, pour leur part, une forte augmentation de 3 901k€ pour la recherche dont 3 268 k€ au titre des grands équipements. Par ailleurs, est également pris en compte la recette émanant du Crédit Agricole visant à financer par mécénat 100 k€ d'investissement numérique et 4k€ de frais de maintenance.



3.2. Les opérations techniques comptables

Les dotations et reprises aux amortissements n'impactent pas les autorisations budgétaires mais elles sont prises en comptes (cf : tableau 6 en annexe) pour le calcul du résultat. En effet, le compte financier 2017 permet d'actualiser les montants attendus.

D'une part, les reprises sur amortissements, recettes non encaissables, sont en baisse de 89 k€ pour un nouveau total de 6 249 k€. D'autre part, les dotations aux amortissements, dépenses non décaissables, sont augmentées de 921 k€ portant le nouveau montant à 11 370 k€.

3.3. La soutenabilité de l'exercice

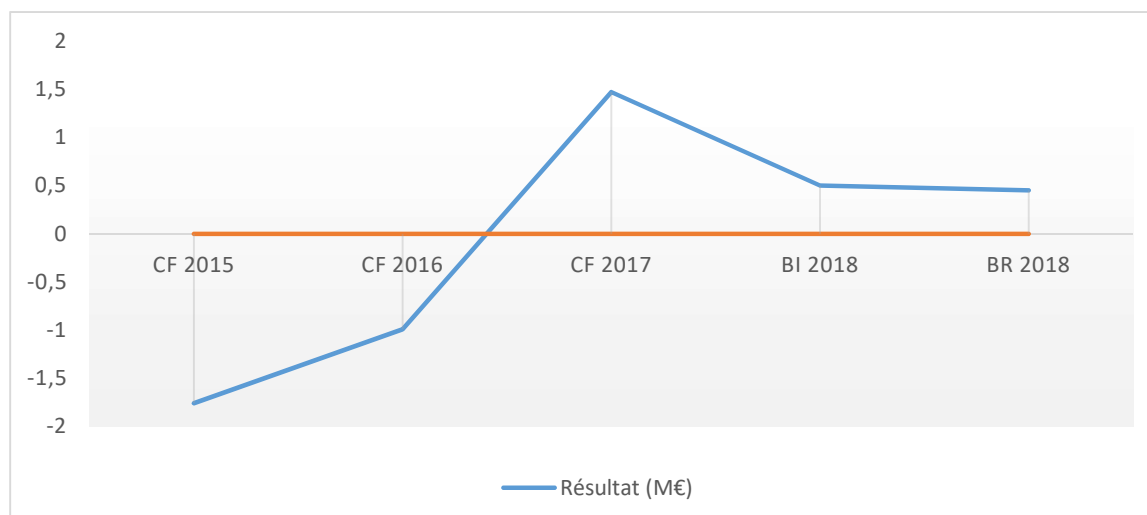
En terme comptable, l'université fait apparaître un résultat positif de 452 k€, en diminution de 47 k€ par rapport au BI. Cette légère diminution du résultat est largement contrebalancée par la correction des dotations et reprises pour amortissements. La CAF augmente ainsi de 963 k€ pour arriver à 5 574 k€, et permet ainsi de couvrir une partie des besoins liés à l'investissement. Les tableaux et graphiques ci-dessous illustrent ces constats.

Tableau J : Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI	BR1	PRODUITS	BI	BR1
Personnel	161 968 241	162 196 369	Subventions de l'Etat	166 273 522	168 418 542
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	47 966 882	48 734 297	Fiscalité affectée	450 000	450 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	36 899 749	39 221 047	Autres subventions		
			Autres produits	32 643 778	33 001 238
TOTAL DES CHARGES (1)	198 867 990	201 417 416	TOTAL DES PRODUITS (2)	199 367 300	201 869 780
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	499 310	452 364	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	199 367 300	201 869 780	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	199 367 300	201 869 780

	BI	BR1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	499 310	452 364
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 449 918	11 370 428
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 338 163	6 249 024
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
= CAF ou IAF*	4 611 065	5 573 768

Tableau K : Evolution du résultat comptable depuis 2015



Pour sa part, l'apport au FDR de 542 k€ en BI devient un prélèvement à hauteur de 2 865 k€ en BR, compte-tenu des financements nécessaires à la réalisation des opérations d'investissement bâtementaires et numériques.

Tableau L : Situation patrimoniale 2018 en droits constatés et évolution du FDR

Budget initial 2018	
Apport au FDR	542 194,00
Budget Rectificatif 2018	
Prélèvement sur FDR suite compte financier	- 3 400 000,00
Autres dépenses d'investissement financées sur FDR	- 7 297,00
Prélèvement sur FDR après BR	- 2 865 103,00

EMPLOIS	BI	BR1	RESSOURCES	BI	BR1
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	4 611 065	5 573 768
Investissements	13 123 338	21 430 726	Subventions de l'Etat	-	-
			Autres ressources	9 054 467	12 991 855
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	13 123 338	21 430 726	TOTAL DES RESSOURCES (6)	13 665 532	18 565 623
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	542 194		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		- 2 865 103

3.4. La trésorerie

La trésorerie est de 26 755 k€ en début d'exercice. Elle est estimée à 22 990 k€ au terme du BR, en diminution de 3 765 k€.

L'augmentation des enveloppes de CP proposées dans le cadre du BR conduisent à une augmentation du besoin mensuel moyen de trésorerie qui passe de 16,8 M€ en BI à 17,75 M€. Cette augmentation des dépenses est compensée en grande partie par une augmentation des recettes.

